

CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE

PROCÈS-VERBAL

34^e séance tenue le 23 octobre 2023 à 18 h 19

Salle Mont-Bleu / Vidéoconférence

PRÉSENCES :

Membres

Mario Aubé, président – Conseiller, district de Masson-Angers (18)

Caroline Murray, vice-présidente – Conseillère, district de Deschênes (3)

Mike Duggan – Conseiller, district de Pointe-Gatineau (12)

Kate Helwig – Membre ayant une formation ou expertise dans le domaine du patrimoine bâti

Christian Matteau – Membre ayant une formation ou expertise dans le domaine du patrimoine bâti

Jorge Magalhaes – Professionnel

Garanké Bah – Citoyen

Stéphane Blais – Citoyen

Laurent Robillard-Cardinal – Citoyen

Secrétaire

Mathieu Archambault – Responsable, comités et commissions

Ressources internes

Carl Beauchemin – Directeur, Service de l'urbanisme et du développement durable (SUDD)

Zahir Ouali – Chef de service, projets immobiliers, SUDD

ABSENCES :

Membres

Johane Tremblay – Citoyenne

Marcelin Chaumont – Citoyen

Séance huis clos

18 h 19

1. Constatation des présences et ouverture de la réunion

Le président constate les présences et ouvre la réunion à 18 h 19.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté avec l'ajout aux variés d'un point sur le projet de la Commission de la capitale nationale (CCN) relatif au ruisseau de la brasserie.

3. Période de questions du public



Personne ne s'est présenté à la période de questions du public.

4. Approbation du procès-verbal de la 33^e séance tenue le 28 août 2023

Le procès-verbal de la 33^e séance tenue le 28 août 2023 est approuvé par les membres.

DISTRIBUTION :

Aux membres du CLP, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et à la Greffière

 PRÉSIDENT	 SECRÉTAIRE
--------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------

5. Signature du procès-verbal de la 33^e séance tenue le 28 août 2023

Le procès-verbal de la 33^e séance tenue le 28 août 2023 sera signé par le président.

6. Suivi du procès-verbal de la 33^e séance tenue le 28 août 2023

Aucun suivi du procès-verbal de la 33^e séance tenue le 28 août 2023 n'est effectué.

7. Date de la prochaine séance

La prochaine séance du Conseil local du patrimoine (CLP) aura lieu le lundi 20 novembre 2023.

8. Patrimoine – Réaménager la cour arrière, installer une piscine creusée, rénover la remise existante, construire une pergola, installer une nouvelle clôture et ériger un mur de soutènement – 18, rue Hanson – District électoral de Hull-Wright – Steve Moran

Des questions, réponses et commentaires sont formulés, concernant entre autres :

- On demande de reporter ce sujet à une séance ultérieure, afin d'obtenir entretemps une coupe pour mieux comprendre l'impact visuel du projet, et de revoir la nature des plantations et la hauteur de la clôture.

Sujet reporté à une séance ultérieure.

9. Patrimoine – Mise en lumière de la Maison du Tourisme – 97-103, rue Laurier – District électoral de Hull-Wright – Steve Moran

Des questions, réponses et commentaires sont formulés, concernant entre autres :

- Le musée canadien de l'histoire a un éclairage plutôt discret. Le pont Alexandra, qui sera refait, aura aussi son éclairage. On suggère de prendre en considération le projet de pont, et de ne pas dénaturer le musée;
- La technologie permet un basculement de lumières blanches vers des lumières de couleur;
- On souhaiterait un aménagement plus esthétique autour de l'immeuble;
- Les appareils d'éclairages se feront plutôt discrets le jour;
- La mise en lumière de la Maison du Tourisme émane d'une demande du conseil municipal;
- Ce bâtiment n'a pas été répertorié dans le document de la CCN de mise en valeur du boulevard de la Confédération;
- Le plan d'action du site du patrimoine du Quartier-du-Musée, à l'action 1.5, prévoit la mise en valeur du site du patrimoine;
- Un budget est affecté à cette mise en valeur.

R-CLP-2023-10-23/31

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 512-5-2018 cite « site patrimonial du Quartier-du-Musée » une partie du secteur entre les rues Laurier et Victoria, et les boulevards Maisonneuve et des Allumettières;

CONSIDÉRANT QUE la mise en lumière de la Maison du Tourisme correspond à l'action 1.5 du Plan de mise en valeur du site patrimonial du Quartier-du-Musée adopté par le conseil municipal le 18 février 2020 (CM-2020-114);

CONSIDÉRANT QUE les services de la firme Ombrages ont été retenus pour la réalisation du concept d'éclairage (volet 1 du mandat);

CONSIDÉRANT QUE la firme Ombrages a proposé deux concepts et que seul le deuxième répond aux objectifs du concept de mise en lumière de la Maison du Tourisme;

CONSIDÉRANT QUE la firme Ombrages a proposé deux types de lumières (blanches ou de couleurs);

EN CONSÉQUENCE, ce Comité recommande au conseil d'approuver, en vertu du Règlement constituant le site patrimonial du Quartier-du-Musée numéro 512-5-2018, le concept d'éclairage 2 avec des lumières de couleurs, réalisé par la firme Ombrages pour le projet de mise en lumière de la Maison du Tourisme, comme illustré dans l'analyse de projet au plan :

- Plan de localisation, de zonage et du site;
- Fiche de projet Mise en lumière de la Maison du Tourisme - SUDD, Expertise-Conseil;
- Propositions de la firme Ombrage.

RECOMMANDÉ À L'UNANIMITÉ

10. Varia

a) Projet de la Commission de la capitale nationale (CCN) relatif au ruisseau de la brasserie

Le projet de la CCN au ruisseau de la brasserie a été présenté à la Table de concertation du centre-ville il y a quelques semaines. Ce projet n'a toujours pas été analysé par le Service de l'urbanisme et du développement durable. Du travail reste à faire du côté de la CCN. Aucune demande formelle n'a pour l'instant été déposée.

11. Levée de la séance

La séance est levée à 18 h 45.